

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les prévisions de dépenses sur lesquelles est basé le projet de Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1865 sont évaluées à fr. 29,369,735 »

Le Budget de ce Département pour l'exercice 1864 ayant été voté à la somme de 27,900,645 »

il en résulte que les crédits demandés pour 1865 dépassent ce Budget de fr. 1,469,090 »

Cette augmentation se répartit comme suit entre les différentes branches de service :

	1864.	1865.	Augmentations.	Diminutions.
Administration centrale fr.	855,270	856,870	5,600	»
Ponts et chaussées.	6,264,590	6,406,490	141,900	»
Mines.	512,150	512,150	»	»
Chemin de fer	20,386,155	21,709,745	1,523,590	»
Commissions	7,000	7,000	»	»
Traitements de disponibilité	59,500	59,500	»	»
Pensions.	7,000	7,000	»	»
Secours	15,000	15,000	»	»
Dépenses imprévues	18,000	18,000	»	»
Fr.	27,900,645	29,369,735	1,469,090	»

Les explications détaillées qui vont suivre permettront à la Législature de se rendre un compte exact de la nature et des causes de ces diverses augmentations.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

La part afférente à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes dans le crédit de 651,055 francs voté au Budget de 1864 pour le personnel de l'administration centrale est de fr. 548,875 »

Il est demandé pour 1865 552,475 »

AUGMENTATION. fr. 5,600 »

L'accroissement incessant des transports de toute nature, le développement constant des correspondances postales et télégraphiques, la création d'un grand

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nombre de bureaux ont accru, dans des proportions considérables le travail de vérification de la comptabilité, et rendu excessive la tâche imposée au personnel du contrôle.

Il y avait donc nécessité d'augmenter le personnel de ce service, et quatre agents nouveaux y ont été attachés. Le traitement moyen fixé par les cadres organiques étant de 1,800 francs pour les commis de direction, cette extension de personnel donnera lieu à une dépense totale de 7,200 francs; mais comme ces agents ne devront être rémunérés que dans le courant de l'exercice, la première moitié seulement de cette somme, soit 3,600 francs, est portée au présent Budget

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr.	3,016,277 »
Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :	
A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections fr.	1,916,277 »
B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement. Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	300,000 »
C. Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication, et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations des chemins de fer.	800,000 »
TOTAL. fr.	3,016,277 »

A. — Entretien ordinaire.

Entretien ordinaire des routes, en 1865, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections. fr.	1,916,277 »
La somme qui figure au Budget de 1864, pour le même objet, était de	1,891,277 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	25,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1865, de quinze sections de routes nouvellement construites, dont la désignation suit :

Turnhout vers Bréda (2^me section);
 Rennighelst à Westoutre.
 Wetteren à Oombergen (4^me section);
 Rethy à Postel (1^{re} section);
 Renaix par Schorisse à la route d'Audenaerde à Grammont;
 Leffinghe à Saint-Pierre capelle (2^me section);
 Nessonvaux à Soumagne (2^e section);
 Brée à Asch (2^e section);
 Huy à Stavelot (section comprise entre Werbomont et la route de Barvaux à Xhoris);
 Libramont à Herbaimont (2^e section);
 Mesnil-Église à la route de Dinant à Bouillon;
 Raccordement de la route d'Arlon vers Longwy avec la station de Messancy;
 Gedinne à Hargnies (2^e section);
 Halma à Chanly.
 Baillamont par Alle vers Sedan (1^{re} section).

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée	fr.	300,000	»
Allocation votée au Budget de 1864		300,000	»

Cette somme est insuffisante pour faire face à tous les besoins, car l'on est obligé de demander, chaque année, à la Législature, des crédits supplémentaires destinés à couvrir des dépenses résultant de l'exécution de travaux urgents ou indispensables.

C. — *Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication, et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie ou servant de raccordement aux stations des chemins de fer.*

Crédit demandé.	fr.	800,000	»
Allocation de 1864.		800,000	»

On croit pouvoir se référer aux explications fournies à l'appui des développements des Budgets de 1863 et de 1864.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Somme demandée	fr.	41,000	»
— votée pour 1864		41,000	»

Ce crédit est destiné à faire continuer les travaux de plantation des routes de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2^me SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration.*

Somme demandée	fr. 174,000	»
Allocation de 1864	174,000	»

Cette allocation est à peine suffisante pour faire face à tous les besoins. On se réfère, du reste, aux explications fournies à l'appui des développements du Budget de 1864.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter au palais de Tervueren.*

Somme demandée	fr. 16,500	»
--------------------------	------------	---

Ce crédit forme la première moitié de la somme nécessaire pour reconstruire les murs de soutènement surmontés de balustrades, attenants aux façades du palais de Tervueren, lesquels sont en mauvais état.

ART. 11. — *Renouvellement des sculptures et reconstruction du fronton de l'aile droite du Palais de l'Industrie.*

Crédit demandé	fr. 15,000	»
--------------------------	------------	---

Le Département des Travaux Publics ayant fait examiner par M. G. Geefs et par un ingénieur des ponts et chaussées, l'état dans lequel se trouvent le fronton et les sculptures de l'aile droite du Palais de l'Industrie, il est résulté de cet examen qu'il est indispensable de reconstruire ce fronton et de renouveler les sculptures, une partie de celles-ci étant près de se détacher.

La dépense d'exécution de ces travaux est estimée à 15,000 francs.

ARR. 12. — *Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Moulant (province de Liège.)*

Somme demandée.	fr. 18,000	»
-------------------------	------------	---

Le projet de ce bâtiment a été dressé par l'administration des ponts et chaussées, à la demande du Département des Finances, qui n'a pu renouveler le bail de la maison occupée actuellement par les bureaux de la douane, ni trouver un autre local.

3^e SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations proposées, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont alloués pour l'exercice 1864.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.	
CANAUX ET RIVIÈRES.	
Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	
Canal de Liège à Maestricht.	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroy à Bruxelles.	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys.	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Gand à Ostende.	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	
— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France	
— de Gand à Terneuzen	
— de Zelzaete à la mer du Nord.	
Moervaert.	
Dendre	
Rupel	
Senne.	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée.	
Grande Nèthe	
Yser	
Canal d'Ypres à l'Yser.	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
TOTAUX.	fr.
PORTS ET CÔTES.	
Port d'Ostende.	
— de Nieupoort	
Côte de Blankenberghe	
Phares et fanaux	
TOTAUX.	fr.

NOTE PRELIMINAIRE.

l'exercice 1865 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1864.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1865.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
	25,800 "	15,500 "	"	"	42,000 "	"	52,500 "
	7,200 "	"	1,800 "	5,000 "	"	"	6,000 "
	"	84,600 "	"	7,800 "	"	92,400 "	"
4,800 "	"	26,500 "	"	"	1,200 "	29,000 "	"
	1,000 "	"	"	"	6,000 "	"	7,000 "
	5,000 "	8,000 "	"	"	"	5,000 "	"
	"	"	"	"	1,700 "	"	1,700 "
	10,500 "	"	2,800 "	7,500 "	"	"	5,800 "
	800 "	5,000 "	"	5,000 "	"	7,200 "	"
	3,550 "	14,000 "	"	200 "	"	11,550 "	"
	"	"	"	50,100 "	"	50,100 "	"
	"	55,000 "	"	7,000 "	"	42,000 "	"
	6,050 "	"	20,000 "	12,550 "	"	"	15,700 "
5,500 "	"	20,000 "	"	7,500 "	"	31,000 "	"
	5,900 "	"	16,650 "	"	18,800 "	"	59,350 "
	"	"	"	"	10,000 "	"	10,000 "
	"	"	5,500 "	15,000 "	"	9,500 "	"
	1,950 "	"	"	5,000 "	"	1,050 "	"
24,000 "	"	17,000 "	"	2,000 "	"	45,000 "	"
	"	"	"	"	"	"	"
	5,700 "	4,000 "	"	"	"	500 "	"
	1,000 "	"	"	"	11,500 "	"	12,500 "
	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	7,600 "	"	7,600 "	"
	"	"	"	"	"	"	"
2,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	"
	"	"	58,500 "	6,000 "	"	"	52,500 "
	"	"	"	"	5,000 "	"	5,000 "
	"	"	"	5,000 "	"	5,000 "	"
	"	"	"	"	"	"	"
54,500 "	66,450 "	228,500 "	85,250 "	122,050 "	96,200 "	524,600 "	185,850 "
AUGMENTATION. fr.						158,750 "	
	950 "	46,000 "	"	"	700 "	44,550 "	"
	"	"	94,500 "	10,000 "	"	"	84,500 "
	14,900 "	"	"	20,000 "	"	5,100 "	"
	"	"	"	"	"	"	"
	15,850 "	46,000 "	94,500 "	50,000 "	700 "	49,450 "	84,500 "
DIMINUTION. fr.						35,050 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparées aux allocations accordées pour l'exercice 1864, les crédits proposés au Budget de 1865 présentent :

A. (<i>Canaux et rivières.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de fr.	32,150 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de	170,900 »
	<hr/>
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de fr.	158,750 »
 B. (<i>Ports et côtes.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de fr.	15,850 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de	19,200 »
	<hr/>
Soit, sur l'ensemble, une diminution de fr.	35,050 »
 Les crédits des 3 ^e et 4 ^e sections se balancent donc par une augmentation de fr.	103,700 »
	<hr/>

ART. 13. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. fr. 1,164,350.

Cette allocation est supérieure de 112,900 francs au crédit accordé, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1864.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger. On a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés. On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans les provinces de Namur et de Liège; dragage dans les mêmes provinces. fr.	112,400 »	34,000 »
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage, et des ouvrages de défense de la rive gauche dans la province de Limbourg.	30,000 »	»

B. — Canal de Liège à Maestricht.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	35,000 »	5,000 »
---------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	---------

C. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement et entretien des plantations	33,200 »	6,200 »
2° Remplacement des ponts-levis de Tongerlo, de Brée et de Bocholt par des ponts tournants	»	80,000 »

Ces trois ponts, qui se trouvent en très-mauvais état, sont les seuls ponts-levis qui existent encore sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. On projette de les remplacer par des ponts tournants, de même qu'on l'a fait pour les autres ponts du canal, au fur et à mesure de leur reconstruction. Les bois nécessaires à cet effet ont été acquis, au moyen d'un crédit alloué au Budget de 1860, afin de les avoir parfaitement secs au moment de leur emploi.

D. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

1^{re} SECTION.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement et entretien des plantations	17,700 »	1,500 »
2° Renouvellement d'une chaloupe de service.	»	1,500 »

La chaloupe de service en charpente est en mauvais état; on projette de la remplacer par une chaloupe en tôle.

A REPORTER. fr.	228,300 »	128,200 »
-------------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	228,300 »	128,200 »
2 ^m e SECTION.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	24,200 »	»
4 ^o Acquisition de onze barques-pontons pour le service des écluses.	»	3,500 »
3 ^m e SECTION.		
5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	18,500 »	»
6 ^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16/26 août 1858; — part de l'État	2,800 »	»
7 ^o Entretien des maçonneries, pavages etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut.	24,300 »	»
8 ^o Remplacement du pont tournant en charpente, n ^o 18, établi au Dam, sous Merxem, pour le passage de la grande route d'Anvers à Bréda, par un pont en fer laminé. — Établissement d'un pont provisoire.	»	20,000 »
<p>Par suite de la grande activité de la circulation et du poids considérable des chargements qui passent sur le pont n^o 18, les longerons, le plancher en chêne, les traverses de culasse et de volée devraient être renouvelés en 1865, et ce travail nécessiterait l'établissement d'un pont provisoire, pour maintenir le passage. Il semble dès lors préférable de remplacer le pont actuel par un pont en fer laminé, qui dispensera de frais considérables de renouvellement et de grosses réparations, et dont la construction constituera donc une économie bien entendue.</p>		
E. Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, entretien des plantations	11,000 »	»
F. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, entretien des plantations.	32,000 »	8,000 »
A REPORTER. . . fr.	341,100 »	159,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	341,100	»	159,500
 <i>G. — Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	7,500	»	»
 <i>H. — Sambre canalisée.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	73,000	»	1,700
PROVINCE DE NAMUR.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000	»	10,000
 <i>I. — Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
1° Travaux d'en- { province de Hainaut fr. 32,000 » } retien ordinaire . { — de Brabant. . 27,000 » }	59,000	»	»
2° Alimentation par la machine de Luttre	»		6,000
3° Renouvellement, pour cause de vétusté, de six paires de portes d'écluse	»		8,200
4° Renouvellement d'une barque brise-glaces, hors d'usage.	»		3,500
5° Achat de falots pour assurer le service de la navigation du soir; placement de poteaux d'amarrage, mécanismes, appareils divers	»		2,000
BASSIN DE L'ESCAUT.			
<i>J. — Escaut.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000	»	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	6,250	»	2,150
3° Renouvellement partiel de l'estacade établie près du pont du Strop, à Gand.	»		4,500
La partie d'estacade à renouveler est dans un si mauvais état que tout travail d'entretien est devenu impossible.			
A REPORTER. . . fr.	508,850	»	197,550

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	508,850 »	197,550 »
4° Enlèvement d'attérissements à Heusden et à Melle	»	5,000 »
L'exécution de ce travail est nécessaire pour améliorer la passe navigable de la rivière.		
5° Dévasements pour maintenir le lit du fleuve à sa profondeur normale dans la traverse de la ville de Gand.	»	4,000 »
Ce travail est projeté dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.		
6° Remplacement d'une partie du revêtement en charpente du barrage d'Audenarde par un mur de soutènement.	»	5,600 »
Ce revêtement est en trop mauvais état pour pouvoir encore être réparé. On projette de le remplacer par un mur, afin d'en rendre l'entretien moins dispendieux.		

PROVINCE D'ANVERS.

7° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,500 »	»
--------------------------------------------------------------	---------	---

K. — Canal de Mons à Condé.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit.	28,400 »	»
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	---

L. — Canal de Pommerœul à Antoing.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit.	74,400 »	»
2° Construction d'un pont fixe en remplacement du pont suspendu de Péruwelz.	»	35,000 »

Le pont suspendu du Vert-Montois est trop faible pour les charges qu'il doit supporter. Le Gouvernement est obligé d'y maintenir un garde à poste fixe, afin de veiller à ce que la circulation des voitures ne se fasse qu'au pas ; de plus, il y a d'assez grandes réparations à y faire. Le remplacement de cet ouvrage par un pont tournant sera donc une mesure très-opportune, dont la réalisation est, du reste, sollicitée par l'administration communale de Péruwelz.

A REPORTER. . . fr.	611,150 »	247,150 »
---------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	641,150 »	247,150 »
M. — <i>Lys.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique et enlèvement d'attérissements	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique).	500 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000 »	»
4° Dévasements pour maintenir le lit de la rivière à sa profondeur normale dans la traverse de la ville de Gand.	»	2,000 »
Ces dévasements doivent être exécutés dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.		
N. — <i>Canal de dérivation de la Lys.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	29,200 »	20,000 »
O. — <i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,200 »	»
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, de plusieurs ponceaux et aqueducs	»	20,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	18,650 »	14,350 »
4° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	2,000 »	»
P. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000 »	»
A REPORTER. . . fr.	703,400 »	309,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	703,100 »	309,500 »
 Q. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,000 »	»
 R. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	19,750 »	»
 S. <i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,000 »	2,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	18,000 »	15,000 »
<p>Ainsi que les Chambres législatives ne l'ignorent pas, une contestation est pendante entre l'État et les provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale, au sujet des dépenses d'entretien du canal de Zelzaete à la mer du Nord, dépenses qui, aux termes de l'article 4 de la loi du 26 juin 1842, qui a décrété la construction dudit canal, doivent être une charge provinciale.</p> <p>Afin de ne pas préjuger la question litigieuse, on a cru, jusqu'à ce jour, devoir s'abstenir de pétitionner, aux Budgets du Département des Travaux publics, des crédits pour le service du canal de Zelzaete à la mer du Nord, et pourvoir au paiement des dépenses afférentes à ce service au moyen de crédits supplémentaires.</p> <p>Mais, par suite de cette marche, la liquidation de créances qui, généralement, sont exigibles lorsque le Gouvernement se trouve en mesure de solliciter les crédits supplémentaires destinés à les couvrir, reste, chaque année, en souffrance. Cet inconvénient provoquant, de la part des entrepreneurs qu'il atteint, des réclamations évidemment fondées, le Département des Travaux publics a pris la détermination de demander dorénavant à son Budget, en attendant la solution du différend existant entre l'État et les provinces des deux</p>		
A REPORTER. . . fr.	750,850 »	326,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes		Charges extraordinaires et temporaires.
	—		—
REPORT. . . fr.	750,850	»	326,500 »
<p>Flandres, les fonds nécessaires pour assurer le service du canal de Zelzaete à la mer du Nord, sauf à réserver expressément les droits de l'État vis-à-vis desdites provinces; réserve moyennant laquelle ces droits ne sauraient, en définitive, pas être plus compromis par l'allocation de crédits budgétaires, que par l'ouverture de crédits supplémentaires.</p>			
T. — <i>Moervaert.</i>			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,600	»	»
2° Dévasements pour maintenir le canal à sa profondeur normale	»		3,000 »
<p>Ces travaux sont indispensables pour assurer la navigation et l'écoulement des eaux.</p>			
U. — <i>Dendre.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	3,600	»	»
2° Remplacement par une voûte en maçonnerie du tablier en bois du pont construit sur le fossé de ceinture, à l'est de la ville d'Ath	»		7,500 »
<p>Le tablier de ce pont est en mauvais état; d'assez fortes réparations doivent y être faites. Le moment paraît donc convenable de remplacer le plancher en bois par une voûte en maçonnerie.</p>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,500	»	»
V. — <i>Rupel.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	7,000	»	»
W. — <i>Senne.</i>			
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	2,000	»	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250	»	»
A REPORTER. . . fr.	774,800	»	357,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	774,800 »	537,000 »
X. — <i>Dyle et Demer.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . .	19,000 »	»
Province d'Anvers. fr. 7,000 »		
— de Brabant. 12,000 »		
2° Travaux extraordinaires et éventuels qui peuvent être rendus nécessaires par des débordements ou des débâcles de la Dyle	»	3,000 »
Y. — <i>Petite Nêthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	8,450 »	2,600 »
Z. — <i>Grande Nêthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	4,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
A'. — <i>Yser.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	6,500 »	1,500 »
2° Rétablissement de talus, renforcement des rives, revêtements en briques, etc.	»	3,500 »
TOTAUX. . . fr.	812,750 »	551,600 »
Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . fr.	1,164,350 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits proposés au Budget de 1865, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr. 295,650 »

Ceux qui sont alloués au Budget de 1864, pour l'exécution de travaux de même de nature, ne s'élèvent qu'à un total de 269,800 »

Le tableau développé du projet de Budget de 1865 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet exercice et celles accordées pour l'exercice 1864, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une augmentation de 25,850 »
pour l'exercice 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes portées au projet de Budget de 1865, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 14. — *Meuse.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'amélioration au moyen de moellons à couler au pied des bermes, des épis et des barrages existant dans la province de Limbourg fr.	10,000	»
<p>Ces travaux sont nécessaires pour protéger les ouvrages de défense et d'amélioration, et pour combler les vides qui se produisent dans les enrochements, par l'effet de leur tassement et des débâcles.</p>		
2° Travaux d'amélioration du chemin de halage dans la province de Limbourg	15,000	»
<p>L'amélioration de ce chemin de halage est très-nécessaire dans l'intérêt de la navigation. On projette de la réaliser au moyen de crédits à répartir sur plusieurs exercices. Une première allocation figure déjà au Budget de 1864.</p>		
TOTAL. . . fr.	25,000	»

ART. 15. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Revêtement des berges du canal au moyen de bordages avec moellons fr.	5,000	»
<p>Ce travail sera exécuté dans les parties de canal où il n'y a encore aucun ouvrage pour la défense des berges contre l'action érosive des vagues soulevées par la marche des bateaux à vapeur.</p>		
2° Établissement d'éperons aux abords des ponts tournants, pour garantir ces ouvrages du choc des bateaux et des glaçons; travaux divers d'amélioration	10,000	»
TOTAL. . . fr.	15,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de consolidation des talus du canal, à l'aval de l'écluse de Loozen. Ces travaux sont indispensables, attendu que cinq ouvriers qui travaillent constamment aux talus qu'on projette de consolider ne parviennent pas à empêcher les éboulements.

ART. 17. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 18,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION.

1 ^o Travaux divers d'amélioration fr.	2,500 »
------------------------------------------------------------	---------

Les travaux secondaires d'amélioration, à l'exécution desquels cette somme est destinée, comme aussi ceux à effectuer à d'autres voies navigables, au moyen de crédits analogues demandés plus loin, doivent être de si peu d'importance qu'on a cru pouvoir s'abstenir d'en donner le détail.

2 ^o Rechargement du chemin de halage au moyen de gravier. . .	6,500 »
--------------------------------------------------------------------------	---------

Depuis que l'embranchement vers le camp de Beverloo est construit, et aussi pour pouvoir diriger les bateaux contre l'action du vent, le halage se fait indifféremment sur les deux rives depuis le pont n° 9 jusqu'à la Pierre Bleue. On projette de recharger en gravier la partie du chemin de halage, rive gauche, comprise entre le pont n° 9 et le pont n° 15, qui n'est pas encore recouverte de gravier.

3 ^o Établissement d'estacades au pont de Bocholt	4,500 »
-----------------------------------------------------------------------	---------

L'établissement de ces estacades est projeté dans le but de prévenir des accidents à l'entrée des bateaux dans l'écluse de prise d'eau du canal.

2^{me} SECTION.

Néant.

3^{me} SECTION.

4 ^o Continuation du rechargement des digues au moyen de gravier ou bricaillons; placement de poteaux d'amarrage; établissement d'organeaux aux écluses et autres travaux divers d'amélioration. . .	5,000 »
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

TOTAL. . . fr.	18,500 »
----------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration fr.	1,000 »
2° Gravelage d'une partie du chemin de halage	6,000 »
Ces travaux formeront la continuation de ceux commencés en 1862.	
3° Renforcement éventuel des digues et contre-digues . . .	2,000 »
Cette somme est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtrations.	
TOTAL. . . . fr.	9,000 »

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 17,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration	4,000 »
2° Gazonnements à queue, repiqués de roseaux de marais, dans les talus intérieurs.	10,000 »
Ces travaux de gazonnement, dont l'utilité se manifeste de plus en plus, formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.	
3° Renforcement éventuel des digues et contre-digues. . . .	3,000 »
Cette somme est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtrations.	
TOTAL. . . . fr.	17,000 »

ART. 20. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 21. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	5,000	»
2° exhaussement du pont-levis établi sur l'écluse n° 12 et construction d'une passerelle sur cette écluse	2,500	»
3° Empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration dans la province de Namur.	6,000	»
TOTAL. fr.	<u>13,500</u>	»

ART. 22. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et pavage des plates-formes des écluses et des abords des ponts. fr.	2,000	»
Ces travaux sont très-nécessaires.		
2° Amélioration des maisons éclusières et pontonnières	8,000	»
Ces maisons sont généralement trop petites pour les besoins des familles qui y sont établies.		
TOTAL. fr.	<u>10,000</u>	»

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 23.—*Escaut.*

Somme demandée : 7,700 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	7,000	»
2° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.	700	»
TOTAL. fr.	<u>7,700</u>	»

ART. 24. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 39,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration fr.	2,400	»
------------------------------------------------	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT . . . fr.	2,400 »
2° Exhaussement de deux maisons éclusières	4,000 »

On projette de procéder à l'exhaussement des maisons éclusières du canal de Mons à Condé, en répartissant la dépense sur plusieurs exercices. Les éclusiers n'ont pour toute chambre à coucher que leur grenier, où leur lit et ceux de leurs enfants sont placés immédiatement sous les combles. Ils souffrent de la chaleur en été et du froid en hiver. Cet état de choses présente des inconvénients sérieux au point de vue de leur santé et de la cohabitation dans un espace trop restreint.

3° Établissement de tablettes de recouvrement sur d'anciens murs de quai à l'aval de l'écluse de Jemmapes, du pont-levis de Saint-Ghislain et à l'amont de l'écluse des Herbières	2,700 »
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Les murs de quai construits dans les dernières années sont recouverts de tablettes. On projette d'en mettre également sur d'anciens murs de quai qui en sont dépourvus, parce que ces murs se dégradent par le sommet. On marche dessus et l'on fait tomber les pierres dans le canal.

4° Empierrement du chemin de halage.	30,000 »
----------------------------------------------	----------

L'empierrement du chemin de halage du canal de Mons à Condé a été admis en principe, et la moitié du crédit destiné à en couvrir la dépense a été portée au Budget de 1863. La somme de 30,000 francs aujourd'hui demandée est celle nécessaire pour compléter ce travail.

TOTAL. . . . fr.	<u>59,100 »</u>
------------------	-----------------

ART. 25. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de deux maisons éclusières	4,000 »
------------------------------------------------------	---------

Les maisons éclusières du canal de Pommerœul à Antoing présentent la même insuffisance que celles du canal de Mons à Condé, pour le logement des familles qui y sont établies. On projette également de les exhausser, en répartissant la dépense sur plusieurs exercices.

2° Travaux divers d'amélioration.	3,000 »
-------------------------------------------	---------

TOTAL. . . . fr.	<u>7,000 »</u>
------------------	----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Lys.*

Somme demandée : 13,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de passerelles à Commines.	12,000	»
Ces passerelles sont destinées à remédier à la solution de continuité que présente le chemin de halage de la Lys, entre l'écluse aval de Commines et la Morte Lys.		
2° Travaux divers d'amélioration dans la Flandre Orientale. .	1,000	»
TOTAL. fr.	13,000	»

ART. 27. *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 12,050 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 7,600 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 13,000 francs.

Cette somme est destinée à l'empierrement d'une partie du chemin de halage.

ART. 30. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Prolongement du quai aux abords du bureau de la douane, à Zelzaete, et travaux de pavage.	8,000	»
La commune de Zelzaete étant d'une grande importance pour le commerce, il se fait dans sa traverse un grand mouvement de		
A REPORTER. fr.	8,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	8,000 »
<p>navigation. Lors des visites douanières des navires ou lors de leur chargement ou déchargement le long des bords, le passage des autres navires est souvent difficile et même impossible, parce que le canal y est trop étroit au plafond. Le prolongement du quai existant permettrait d'élargir le plafond et le pavage le long des quais rendrait la circulation plus facile et préviendrait les détériorations au chemin de halage.</p>		
2° Travaux divers d'amélioration		2,000 »
	TOTAL. . . . fr.	10,000 »

ART. 31. — *Canal de Zelzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme, destinée à l'exécution, au canal de Zelzaete à la mer du Nord, de divers travaux secondaires d'amélioration, est pétitionnée sous la réserve à laquelle est, plus haut, subordonnée la demande d'un crédit pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire au même canal.

ART. 32. — *Moervaert.*

Somme demandée : 200 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 33. — *Rupel.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 34. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration	fr.	5,000 »
2° Restauration des murs de quai bordant la Dyle, dans la traverse de Malines. Subside de l'État à la ville de Malines		10,000 »
<p>Le Gouvernement se propose d'accorder ce subside à raison de l'utilité que les murs de quai à restaurer présentent, au point de vue de la navigation, et aussi en considération des précédents posés en faveur d'autres villes.</p>		
	TOTAL. . . . fr.	15,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Yser.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à la mise sous profil et à l'ensablement d'une partie des digues de la rivière, travail vivement réclamé dans l'intérêt de la navigation et de la circulation.

ART. 36. — *Plantations.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

Elle dépasse de 5,000 francs celles allouées, pour le même objet, aux Budgets de 1863 et de 1864, mais elle est inférieure de 10,000 francs aux crédits portés aux Budgets antérieurs à 1863. La somme pétitionnée pour l'exercice 1865 est celle qui, d'après les prévisions, sera nécessaire pour les besoins auxquels il y aura à faire face pendant cet exercice.

ART. 37. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celle allouée, pour le même objet, au Budget de 1864, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leur dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 38. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 258,350 francs.

Cette somme est inférieure de 64,350 francs au crédit porté, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1864.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore, les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou l'import de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir, sauf que l'on a légèrement forcé l'une d'entre elles, afin d'en arrondir le chiffre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant port et de l'arrière port fr.	50,000	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821. — Part de l'État	559	»
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans	8,000	»
4° Reconstruction, sur une longueur de 173 mètres, de la partie de l'estacade de l'Est qui est comprise entre le batardeau de l'ouvrage à couronne et la partie neuve de l'estacade dans le Grand Ham	»	46,000

La partie d'estacade à renouveler se trouve dans un état de vétusté tel qu'il est impossible de la maintenir dans un état satisfaisant par l'entretien ordinaire.

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	25,000	»
2° Renouvellement d'une paire de portes de flot, aval de l'écluse du Comte.	»	4,000
3° Renouvellement d'une paire de portes de flot, aval de l'écluse de chasse	»	2,600
4° Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe, aval de l'écluse de la province	»	2,200
5° Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe, aval de la nouvelle écluse de Furnes	»	3,500
Toutes ces portes se trouvent en mauvais état.		
6° Reconstruction de deux ponts dormants établis sur le canal d'évacuation de Vladsloo.	»	2,200
Ces ponts se trouvent également en mauvais état.		

C. — *Côte de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des deux sections de la côte	112,700	»
----------------------------------------------------------------------------------------	---------	---

D. — *Phares et fanaux.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre	1,600	»
TOTAL. fr.	197,850	» 60,500

Total des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.

258,350 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1865, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr.	51,000 »
Ceux alloués au Budget de 1864, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de	1,700 »
<hr/>	
Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1865 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet exercice et celles accordées pour l'exercice 1864, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une augmentation de	29,500 »
<hr/>	
pour l'exercice 1865.	

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1865, pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent de la manière suivante :

ART. 39. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée au rétablissement des talus du canal d'évacuation de Vladsloo, au moyen de revêtements en briques.

ART. 40. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux à exécuter à Blankenberghe et à Heyst, à l'aplanissement et au renforcement des dunes, au prolongement des pavements en briques établis sur les parties de dunes aplanies.

ART. 41. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à pourvoir à l'exécution de travaux et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux d'Ostende et de Nieuport.

3^e SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

Le crédit de 28,000 francs demandé pour ce service est égal à celui qui a été alloué au Budget précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^e SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 43. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacements.*

Crédit demandé pour 1865	fr.	686,970	»
Crédit demandé pour 1864		676,970	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée pour faire face au surcroît de frais de route et de bureau à résulter de la surveillance des chemins de fer concédés en 1864. Les nouvelles sociétés concessionnaires sont tenues de payer, du chef de cette surveillance, une somme de 23,000 francs, qui a été portée au Budget des Voies et Moyens. Il ne s'agit donc pas en réalité d'une augmentation de dépense, mais d'un simple virement de fonds.

Le nouveau crédit figure d'ailleurs dans la colonne des charges temporaires, d'où il disparaîtra dès que les chemins de fer concédés dont il s'agit seront mis en exploitation.

ART. 44. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau et autres agents subalternes des ponts et chaussées.*

Crédit demandé pour 1865	fr.	651,595	»
Crédit demandé pour 1864		626,195	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,200	»
		<hr/>	

Cette augmentation est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

A. Traitements des aides temporaires à nommer pour la surveillance secondaire des travaux de construction des chemins de fer concédés en 1864. . fr. 13,000 »

Les observations consignées plus haut, en ce qui concerne les frais de bureau et de déplacements des membres du corps des ponts et chaussées trouvent ici leur application.

B. Traitement d'un aide-éclusier à l'écluse de Deynze, sur le canal de la Lys à la mer du Nord. . 700 »

C. Traitements de six pontonniers pour les ponts en construction sur la Dendre, à Overboulaere, Grammont, Santbergen, Ninove, Erembodegem et Alost, à 700 francs l'an 4,200 »

A REPORTER. . . fr. 17,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	17,900	»
<i>D.</i> Traitement d'un éclusier sur la Dendre, à Teralphène	700	»
<i>E.</i> Traitement d'un éclusier sur la Grande-Nèthe, à Lierre	700	»
<i>F.</i> Traitement d'un aide-éclusier à l'écluse d'Antoing (Escaut)	700	»
<i>G.</i> Complément des traitements de deux éclusiers, quatre aides pour les barrages en construction sur la Meuse, à Visé et à Argenteau, et pour un pontonnier au canal de Visé	2,800	»
Une somme de 2,800 francs a été votée, pour le 2 ^e semestre 1864, au Budget de cet exercice.		
<i>H.</i> Première moitié des traitements de deux éclusiers pour les barrages en construction sur la Meuse, à Sclayn et à Andenelle (2 ^e semestre 1865) . . .	1,000	»
<i>I.</i> Première moitié des traitements de quatre aides-éclusiers (2 ^e semestre 1865) pour les mêmes barrages	1,400	»
	<hr/>	
AUGMENTATION COMME CI-CONTRE. . .	25,200	»
	<hr/>	

CHAPITRE III. — MINES.

Les divers crédits votés pour ce service, au Budget de 1864, sont reproduits sans modification au projet de Budget de 1865.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses, pour l'exercice de 1865, en ce qui concerne les services ressortissant à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, s'élèvent à la somme totale de 21,709,745 francs.

Le tableau suivant résume les crédits sollicités et fait ressortir, pour chacune des branches de service, les augmentations par rapport aux dépenses de l'exercice 1864.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1865			CRÉDITS affectés à l'exercice 1864	DIFFÉRENCES en plus ou augmentations		
Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires	TOTAL				
<i>Chemins de fer</i>						
1 ^{re} section — Voies et travaux	4,655,080	200,000	4,855,080	4,690,580	144,700	
2 ^e — — Traction et matériel	7,595,950	°	7,595,950	6,877,450	718,500	
3 ^e — — Transports	4,811,670	°	4,811,670	4,497,480	314,190	
	INSUFFISANT	fr 17,042,680	200,000	17,242,680	16,065,290	1,177,590
II 4 ^e — Postes	5,417,550	°	5,417,550	5,558,750	78,600	
III 5 ^e — Télégraphes	652,000		652,000	566,000	66,000	
IV 6 ^e — Services en général (Chemins de fer, postes et télégraphes),	417,715		417,715	416,115	1,600	
	TOTAUX GÉNÉRAUX	fr 21,509,745	200,000	21,709,745	20,546,155	1,525,590
Si de ce total on retranche le montant des insuffisances prévues, des à présent, sur les crédits budgétaires de l'exercice courant, soit environ					400,000	
L'augmentation prévue pour 1865, par rapport à 1864, se réduit à					fr 925,590	
Et si l'on tient compte d'une dépense extraordinaire et temporaire de					200,000	
pour renouvellement de billes, l'augmentation pour le service ordinaire ne ressort qu'à					fr 725,590	
Soit, déduction faite des insuffisances présumées sur les crédits de l'exercice courant						
A Pour le chemin de fer, non compris la dépense temporaire pour renouvellement de billes					600,590	
B Pour la poste					65,600	
C Pour le télégraphe					58,000	
D Pour les services en général					1,600	
SOMME ÉGALE					fr 725,590	

Je ne dois pas dissimuler aux Chambres que les augmentations de crédit nécessaires pour introduire dans les divers services les améliorations que l'administration a en vue, s'élèvent à des sommes importantes; et, bien que je reconnaisse l'utilité de ces augmentations à certains égards, je crois prudent d'attendre que les derniers abaissements de tarifs aient produit des résultats incontestables, afin de ne pas détruire le rapport qu'il est sage de maintenir entre les recettes et les dépenses

Afin de permettre aux Chambres d'apprécier la modération des prévisions de dépenses, pour l'exercice 1865, je crois utile de resumer ci-après les principaux

NOTE PRELIMINAIRE.

résultats de l'exploitation du réseau national pendant les cinq dernières années :

	1860	1861	1862	1863	1864 Approximative ment
<i>Recettes brutes</i> (y compris celles pour compte de tiers)	59,250,000	45,540,000	44,515,000	45,159,000	46,700,000
<i>Recettes nettes</i> pour compte du Trésor (non compris celles qui ont été encaissées pour compte des compagnies)	27,802,000	29,941,000	50,547,000	51,759,000	52,850,000
Pour pouvoir comparer les recettes aux dépenses, il y a lieu d'ajouter les parts des recettes attribuées aux compagnies de Dendre et Waes et de Tournay à Jurbise, dont les lignes sont exploitées par l'Etat	1,800,000	1,991,000	2,001,000	2,147,000	2,250,000
ENSEMBLE fr	29,602,000	51,952,000	52,548,000	53,886,000	55,109,000
<i>Dépenses d'exploitation</i> proprement dites, libellées au chap. IV, sections 1, 2 et 3, y compris les crédits supplémentaires, et déduction faite des excédants de crédit restés sans emploi	15,906,000	14,554,000	14,652,000	15,275,000	16,075,000
<i>Excédants</i> des recettes sur les dépenses *	13,696,000	17,598,000	17,916,000	18,611,000	19,054,000
<i>Mouvement</i> des grosses marchandises Tonneaux	5,678,000	4,105,000	4,276,000	4,479,000	5,100,000
<i>Parcours</i> des convois . Kilomètres	3,150,000	5,747,000	5,996,000	6,574,000	7,200,000

* Ces excédants ressortiraient à un chiffre plus élevé, pendant les trois derniers exercices, si l'on tenait compte des dépenses indépendantes du fait de l'exploitation qui sont résultées du relèvement général des traitements et de celles qui ont été faites pour l'établissement du service de nuit, dans le but d'améliorer le service et de mieux utiliser le matériel. Les dépenses de ces deux chefs se sont élevées, en 1862, à 145,000 francs, en 1863, à 714,000 francs, et elles figurent au Budget de 1864 pour une somme totale de 1,170,000 francs.

Voici l'appréciation générale et sommaire de ces résultats :

Les recettes brutes ont progressé pendant la dernière période quinquennale de 19 p. %, et l'augmentation de l'exercice courant par rapport au précédent est évaluée à 3 p. %.

Les recettes nettes accusent une augmentation d'environ 18 p. %, pendant la dernière période quinquennale, et d'environ 3¹/₂ p. %, en 1864 par rapport à 1863, non compris la part des recettes attribuées aux compagnies de Dendre et Waes et de Tournay à Jurbise, dont l'administration exploite les lignes.

Ces résultats sont surtout remarquables si l'on considère que, depuis 1862 notamment, le Gouvernement a successivement réduit les bases des tarifs pour transport de marchandises.

Pour ne parler que du dernier et plus important abaissement de taxe, qui ressort ses effets seulement depuis le mois de juin dernier, je dois faire remarquer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

aux Chambres que, selon les prévisions de l'administration, il devait avoir pour conséquence immédiate, d'après tous les précédents observés jusqu'ici, une assez notable réduction de recettes, qui était évaluée à plus de 2,000,000 de francs, abstraction faite de l'augmentation de mouvement qu'il devait nécessairement produire.

Sans en inférer rien de concluant, l'administration constate néanmoins avec une satisfaction qui sera partagée par les Chambres que, dès les premiers mois d'application des nouveaux tarifs, il s'est produit une augmentation considérable dans le mouvement des transports, et que les résultats généraux obtenus jusqu'ici permettent d'espérer une augmentation importante des recettes de toute nature.

Voici, d'ailleurs, la comparaison des recettes pendant les trois premiers mois d'application de ces tarifs, en ce qui regarde les grosses marchandises.

	1864.	1863.
Juin	1,406,435 28	1,244,544 82
Juillet	1,324,550 90	1,352,080 46
Août	1,261,485 16	1,238,459 06
	<hr/>	<hr/>
	3,992,471 34	3,835,084 34
	3,855,084 54	
	<hr/>	
En plus en 1864.	137,387 »	
	<hr/>	

Il n'échappera pas que c'est surtout dès les premiers mois que l'influence de la réduction prévue aurait dû se faire le plus sentir; or, le mois de juillet seul accuse un abaissement insignifiant des recettes pour transport des grosses marchandises.

Les recettes du chef de transport des grosses marchandises pendant les huit premiers mois de la dernière période quinquennale sont les suivantes :

En 1860	fr. 9,043,586
En 1861	9,948,635
En 1862	9,793,216
En 1863	9,931,928
En 1864	10,726,782

Ce n'est pas ici la place pour indiquer les différentes natures et les diverses causes d'augmentation des recettes. L'important pour l'Administration et pour le Trésor, c'est que l'ensemble des produits ne souffrira pas de réduction, et qu'au contraire, il y aura, comme pendant les exercices précédents, une notable augmentation de recettes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dépenses d'exploitation. — Sous cette rubrique, l'administration résume les dépenses d'exploitation proprement dites, et qui sont libellées au chapitre IV du Budget, sections 1, 2 et 3. Elles comprennent les crédits supplémentaires ou les insuffisances présumées, en ce qui regarde l'exercice courant, et l'on en déduit les sommes restées sans emploi et qui font retour au Trésor.

L'augmentation de dépense constatée pendant les cinq derniers exercices est en totalité de 15 p. % environ. Elle sera en 1864, par rapport à 1863, d'environ 5 p. %.

Mais il faut tenir compte, d'une part, d'une dépense d'environ 530,000 francs, pour relever le niveau des traitements, dépense qui est indépendante du fait de l'exploitation; d'autre part, d'une somme d'environ 840,000 francs, dont dépenses ont dû être majorées pour établir un service de nuit complet sur la plus grande partie du réseau, en vue, notamment, d'améliorer le service de transport des marchandises, de mieux utiliser le matériel et d'accorder au public de plus grandes facilités en réduisant considérablement le délai entre la réception des marchandises et leur transport à destination.

Abstraction fait de ces catégories de dépense, l'augmentation, pendant les cinq dernières années, n'est que d'environ 7 p. %, et pendant l'exercice courant, que de 2 p. %.

L'excédant des recettes sur les dépenses accuse une augmentation de 21 p. % pendant la dernière période quinquennale. Cette progression n'est évaluée qu'à 2 p. % pour 1864. Mais il est à observer que l'exercice courant supporte une dépense de 1,170,000 francs pour le relèvement général des traitements et pour l'organisation du service de nuit.

Le mouvement des grosses marchandises présente en 1864 un tonnage transporté en plus, par rapport à 1860, de 38 p. %. L'augmentation sur l'exercice précédent est de 14 p. %, en se basant, dans les deux hypothèses, sur le mouvement constaté pendant les huit premiers mois de 1864.

Ce résultat remarquable est dû à la double influence des réductions de tarif et des améliorations de service introduites, notamment, par l'organisation du service de nuit.

Le tonnage des grosses marchandises transportées pendant les huit premiers mois des cinq exercices comparés est renseigné ci-après :

Exercice 1860	2,350,104	tonneaux.
— 1861	2,635,564	—
— 1862	2,720,817	—
— 1863	2,835,045	—
— 1864	3,260,917	—

L'augmentation est des plus importantes en 1864, et elle le serait davantage encore, si l'administration disposait d'un matériel suffisant pour faire face à tous les transports.

Le mouvement des voyageurs s'est également accru dans une proportion marquante, et l'administration reconnaît chaque jour l'influence, tant au point de vue de la régularité du service que de l'augmentation du nombre de voyageurs, qui est la conséquence de l'institution des trains de banlieue.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de parcours des convois, pour les cinq derniers exercices, est de 30 p. 0/0. Il est évalué pour 1864 seul à 9 p. 0/0.

L'extension des transports de marchandises et les trains de banlieue ont nécessité cette augmentation de parcours de nos moyens de traction et de transport.

Si l'on considère que le matériel, les locomotives, voitures, waggons, etc., usent à raison du travail ou parcours qu'ils effectuent, on doit reconnaître que le service des dépenses est géré avec économie et intelligence.

Les explications qui suivent ont pour objet de justifier, par article, les prévisions budgétaires de l'exercice 1865, par rapport aux crédits alloués pour l'exercice courant.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 54. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1865	fr.	558,680	»
Il a été alloué pour 1864		558,680	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	25,000
			<hr/>

Cette augmentation représente la seconde partie de la somme de 46,950 francs prévue et justifiée au Budget de 1864, pour opérer l'encadrement normal du personnel ressortissant à ce service. (Voir pages 50 et 51, n^o 1, des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1864).

ART. 55. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1865.	fr.	2,251,400	»
Crédit alloué pour 1864		2,184,700	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	46,700
			»

Si l'on déduit de cette somme le second tiers du crédit de 45,800 francs, justifié au projet de Budget de 1864 (voir page 52, n^o 1 des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1864) et destiné à porter au taux minimum de fr. 1-80 les salaires des ouvriers de la voie, soit

		14,600	»
		<hr/>	
Il reste à justifier une augmentation de	fr.	32,100	»
		<hr/>	

Les besoins nouveaux auxquels il est indispensable de pourvoir sont résumés ci-après :

1^o Admission de vingt ouvriers par suite de l'agrandissement des stations, de l'établissement de nouvelles voies de garage, etc., notamment à Bruxelles, Louvain, Liège, Gand, Bruges, Mons, Namur, etc. Les salaires de ces agents nouveaux comportent une dépense évaluée à

	fr.	14,400	»
--	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	14,400 »
2° Admission de vingt-deux gardes-barrières, gardes-signaux et gardes-excentriques et de trois piqueurs, par suite de l'extension du service, de l'établissement de gares privées et de voies de raccordement. La dépense est estimée		17,700 »
		<hr/>
Somme égale à l'augmentation sollicitée	fr.	32,100 »
		<hr/>

ART. 56. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Il est demandé pour 1865	fr.	1,530,000 »
Il a été alloué pour 1864		1,455,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	75,000 »
		<hr/>

Dans le projet de Budget de 1864 (voir pages 52 et 53, n° 1 des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1864), la somme nécessaire pour effectuer un renouvellement extraordinaire de 55,000 billes avait été évaluée à 230,000 francs, dont la première moitié a été portée au Budget de cet exercice. Il resterait donc à pétitionner le complément de cette somme, soit 125,000 francs, pour faire face à un renouvellement de 27,500 billes; mais une nouvelle visite de la voie a fait constater que le nombre de billes qu'il est urgent de remplacer s'élève à 42,500, soit 15,000 en plus que le chiffre prévu antérieurement.

L'augmentation de crédit nécessaire pour opérer ce travail, qui intéresse au plus haut point la sécurité de l'exploitation, est évaluée à 75,000 francs.

Il est à remarquer qu'il s'agit d'une dépense toute temporaire, et que la somme de 200,000 francs, qui figure au Budget comme charge extraordinaire, ne sera plus reproduite pour l'exercice 1865. Mais, par contre, l'administration se trouvera dans la nécessité de proposer une majoration annuelle du crédit pour renouvellement ordinaire, afin de pouvoir porter le nombre de billes de 6 à 7 par rail de six mètres, dans les parties de voies qui seront successivement relevées, afin d'obtenir une plus grande stabilité, reconnue indispensable par suite de l'augmentation du poids des locomotives et de la circulation d'un matériel chargeant de 15 à 20 tonnes.

ART. 57. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers.*

L'administration espère pouvoir encore assurer le service sans augmentation de dépenses de ce chef, bien que le nombre de constructions, travaux d'art, etc., augmente d'année en année.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 58. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme pétitionnée pour 1865.	fr.	286,480	»
— allouée pour 1864.		261,980	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	24,500	»
		<hr/>	

L'extension du service, la circulation plus grande du matériel par suite de l'établissement du service de nuit et des trains de banlieue, l'augmentation des moyens de traction et de transport et les améliorations qui y sont successivement apportées ont eu, entre autres, pour conséquence d'augmenter le travail de l'arsenal et des bureaux dans des proportions telles qu'il a été reconnu indispensable, pour assurer la bonne marche du service, d'élargir les cadres du personnel.

Les besoins auxquels il est le plus urgent de pourvoir sont les suivants :

1^o Admission d'un ingénieur pour la surveillance des travaux dans les ateliers de l'arsenal de Malines. Le traitement moyen déterminé par les cadres organiques, et les frais de route attribués aux fonctionnaires de ce grade, comportent une dépense moyenne de fr. 4,900 »

Lors de la formation des cadres, l'administration avait cru pouvoir réduire d'un ingénieur le personnel dirigeant de cet important service; mais l'expérience a démontré qu'il était de toute nécessité d'avoir trois ingénieurs à la tête des travaux de l'arsenal, qui ont acquis une plus grande importance, surtout depuis la centralisation dans cet établissement de tous les travaux de grosses réparations qui se faisaient précédemment, en notable partie, dans les dix-neuf ateliers de stations réduits actuellement à neuf, et qui le seront par la suite à quatre.

2^o Admission de douze commis dont deux à la direction, pour contrôler les travaux effectués dans les ateliers et pour coordonner les renseignements statistiques au sujet des dépenses, etc.; sept dans les stations les plus importantes, notamment à Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, etc., pour faire face à l'accroissement de travail qui est la conséquence du service de nuit, des trains de banlieue, etc., et trois dans les bureaux des chefs de service de la traction, qui ne disposent actuellement chacun que d'un employé, ce qui ne leur permet absolument pas de produire à l'administration centrale, en temps opportun, les écritures qui réclament leur intervention. — La moyenne des traitements étant de 1,800 francs pour les commis de direction, et de 1,600 francs pour ceux des services actifs, ces admissions nouvelles entraîneront à une dépense de. . . 19,600 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation sollicitée. . . fr. 24,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 59. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1865	fr.	2,966,450	»
— voté pour 1864		2,467,450	»

DIFFÉRENCE.	fr.	499,000	»
---------------------	-----	---------	---

Pour établir le chiffre réel de l'augmentation, il faut déduire de cette différence une somme de 109,000 » transférée de l'article 64 et qui représente le salaire des ouvriers chargés de l'éclairage et du nettoyage des voitures dans les stations. Ces agents étant placés sous la surveillance des fonctionnaires du service de la traction, il est plus régulier que leur salaire soit imputé sur les crédits afférents à ce service.

RESTE une augmentation de	fr.	390,000	»
-------------------------------------	-----	---------	---

D'après les résultats constatés pendant les huit premiers mois de 1864, le crédit alloué pour salaires des agents du service de la traction et du matériel présentera une insuffisance assez notable, qui doit être attribuée surtout à l'organisation des trains de banlieue, qui ont été établis dans le courant de cette année, afin de donner au public de plus grandes facilités, et à la nécessité où s'est trouvée l'administration d'augmenter le personnel afin d'activer les réparations du matériel pour assurer les transports.

Cette insuffisance est évaluée actuellement à la somme de	fr.	215,000	»
---------------------------------------------------------------------	-----	---------	---

qui sera justifiée dans une demande de crédit supplémentaire à soumettre prochainement aux Chambres.

RESTE à justifier	fr.	175,000	»
-----------------------------	-----	---------	---

pour les besoins nouveaux auxquels il sera indispensable de satisfaire, besoins qui sont résumés ci-après :

1° Les réparations à effectuer dans les ateliers de l'arsenal croissent chaque année, à raison de l'époque reculée à laquelle remonte la mise en service de ce matériel, à raison de la circulation plus grande du matériel et de l'augmentation, en nombre, des moyens de traction et de transport. D'un autre côté, l'administration saisit l'occasion des grosses réparations pour apporter au matériel les améliorations et transformations sanctionnées par l'expérience, ou commandées par les exigences de service. Le personnel actuel de l'arsenal est complètement insuffisant pour faire face à ces diverses nécessités; pour assurer le service avec économie et régularité, il y a donc urgence de recruter de nouveaux ouvriers. La dépense que comportent ces augmentations de personnel est estimée à 100,000 »

2° La progression constante du mouvement des transports oblige l'administration à prendre toutes les mesures nécessaires pour main-

A REPORTER.	fr.	100,000	»
---------------------	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 100,000 »

tenir en service le plus grand nombre possible de voitures et wagons. Pour atteindre ce but, il importe que les petites réparations dans les stations soient effectuées sans retard, tout ajournement devant nécessairement prolonger le temps de mise hors de service et augmenter les frais d'entretien. Pour que ce service soit organisé dans des conditions satisfaisantes, il est indispensable que le personnel préposé à ce travail soit renforcé dans plusieurs stations.

D'autre part, l'organisation de nouveaux trains, par suite de l'accroissement des transports, exige l'admission de plusieurs machinistes, chauffeurs, etc. De ces divers chefs, il y a lieu de prévoir au présent Budget une augmentation de 50,000 »

3° La plupart des chauffeurs sont rétribués à raison de fr. 2 60 c^t par jour; plusieurs ne sont pas même en possession de ce taux. Ce salaire n'est pas en rapport avec le service long et pénible imposé à ces agents, ni avec les dépenses auxquelles entraînent les déplacements continuels inhérents à ce service. Aussi l'administration éprouve-t-elle de sérieuses difficultés à recruter des agents possédant l'aptitude spéciale que comporte cet emploi. Afin de porter au minimum à 3 francs par jour le salaire des chauffeurs dont la rémunération est inférieure à ce taux, une augmentation de crédit de 50,000 francs est nécessaire. Mais je propose de répartir cette dépense sur deux exercices, et de n'accorder d'abord d'augmentation qu'aux agents les plus anciens et les plus méritants. Le Budget de 1865 ne comprend donc que la moitié du crédit soit 25,000 »

AUGMENTATION ÉGALE AU MONTANT À JUSTIFIER. . fr. 175,000 »

ART. 60. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1865	fr.	80,000	»
— alloué pour 1864.		78,000	»
AUGMENTATION.		fr.	2,000

L'institution des primes pour économies constatées dans la consommation du combustible produit d'excellents résultats, au point de vue de la réduction des dépenses. Il est donc de bonne administration de maintenir les primes à un taux suffisant pour stimuler l'intérêt personnel. L'augmentation de 2,000 francs est demandée, afin de mettre le crédit en rapport avec le nombre des machinistes et l'augmentation du parcours des locomotives.

ART. 61. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Malgré l'augmentation constante du parcours des locomotives, l'administration fera tous ses efforts pour maintenir les dépenses dans les limites du crédit porté

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au Budget de 1864 et antérieurs. Elle doit toutefois faire ses réserves quant à l'augmentation qui peut se produire dans les prix pendant le courant de l'exercice, ou qui serait la conséquence d'une extension extraordinaire des transports.

ART. 62. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Somme demandée pour 1865	fr. 2,815,000	»
— allouée pour 1864	2,620,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 195,000	»
	<hr/>	

D'après les évaluations les plus modérées le parcours du matériel, pendant l'année 1864, présentera, comparativement à l'exercice précédent, les résultats suivants :

Locomotives-kilomètres	en plus	341,440
Voitures-kilomètres	—	21,262,650

D'un autre côté, le matériel lui-même sera augmenté dans les proportions suivantes :

Locomotives et tenders	10
Voitures à voyageurs.	193
Waggon à marchandises, etc.	1508

Ces augmentations dans la situation et dans la circulation du matériel, et l'époque éloignée à laquelle la plupart des locomotives, voitures et waggon ont été construits, ont pour conséquence de rendre, chaque année, plus nombreuses et plus importantes les réparations à effectuer; il est donc de toute nécessité de majorer le crédit qui doit pourvoir à ces dépenses, si l'on veut maintenir dans un état satisfaisant un matériel qui représente une valeur de près de 40 millions de francs.

5^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 63. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1865	fr. 1,796,450	»
Il a été alloué pour 1864	1,645,480	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE.	fr. 150,950	»

Si l'on déduit de cette différence la seconde partie du crédit prévu et justifié par les développements du Budget de l'exercice 1864, pour opérer l'encadrement du personnel (voir page 56, n° 1 des *Documents parlementaires*, session extraordinaire de 1864), soit

L'augmentation restant à justifier s'élève à	fr. 115,950	»
	<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les besoins nouveaux auxquels cette somme est destinée à pourvoir sont indiqués ci-après :

A. — *Création de bureaux.*

1° Établissement de onze bureaux de station, savoir : à Neufvilles, Weerde, Dilbeek, Laeken, Berchem-Sainte-Agathe, Bodeghem-Saint-Martin, Haeren, Hérent, Schaerbeek, Remicourt et Liège (central). Les traitements attribués aux titulaires de ces bureaux comportent une dépense de	14,200 »	
2° Création d'un bureau (mixte) à Saint-Josseten-Noode et à Saint-Gilles. La dépense étant supportée, en parties égales, par les services du chemin de fer et de la poste, il n'est prévu à cet article que la moitié de la dépense	2,600 »	
3° Relèvement du classement des stations de Louvain et d'Ans, par suite de la mise en exploitation des lignes d'Anvers à Louvain et de Tongres à Ans . . .	750 »	
	<hr/>	
	17,550 »	
4° Transformation de deux bureaux de station en bureaux mixtes, à Couillet et à Forest. La dépense devant être transférée par moitié sur postes, il y a lieu de réduire le présent crédit de	1,850 »	
	<hr/>	
	RESTE augmentation de fr.	15,700 »

B. — *Extensions et modifications des cadres.*

1° Augmentation du nombre de commis, par suite de la création de nouveaux bureaux et de l'accroissement du travail dans un grand nombre de stations. Il a été admis de ce chef quarante-deux surnuméraires pour les services actifs et neuf à la direction, pour les travaux statistiques que nécessite l'étude des questions d'exploitation, de tarifs, etc. La dépense totale à résulter de l'encadrement de ces agents, en prenant pour base la moyenne des traitements prévus par les cadres organiques, s'élève à.	67,200 »	
pour le service d'exécution,		
et à	16,200 »	
pour le personnel de la direction.		

En outre, il est reconnu, dès à présent, indispensable de renforcer de vingt commis le personnel attaché aux stations de Bruxelles (Nord), Bruxelles (Allée-Verte), Charleroi, Saint-Ghislain, Ostende, Lierre, Dolhain, Loth, etc., et au bureau établi rue des Chartreux. La dépense à résulter de ce chef est de	32,000 »	
	<hr/>	
A REPORTER. . . fr.	115,400 »	15,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	115,400	»	15,700	»
2° Admission de quatre sous-chefs de station à Namur, Marchiennes, Ecaussines et Ans, par suite de l'extension du service.	9,200	»		
3° Augmentation du nombre des chefs et gardes-convois pour desservir les trains de banlieue nouvellement organisés, et les trains supplémentaires établis et à établir pour faire face à l'augmentation persistante des transports. Le nombre des agents strictement indispensable est évalué à 45, et l'import du traitement qui leur est attribué par les cadres, en y comprenant les indemnités de découcher, s'élève à	73,000	»		
4° Nomination, au grade d'inspecteur, d'un chef de bureau de la direction, dont les attributions ont acquis une importance qui justifie cette mesure. La différence entre les traitements moyens, fixés par les cadres, y compris les frais de route, comporte une dépense nouvelle de	2,900	»		
ENSEMBLE. . fr.	200,500	»		
La dépense à résulter de ces diverses extensions pouvant être portée sur deux exercices, le présent Budget ne comprend que la moitié des crédits nécessaires, soit	100,250	»		
TOTAL ÉGAL . . fr.	115,950	»		

ART. 64. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Somme pétitionnée pour 1865 fr.	1,714,240	»
— votée pour 1864.	1,677,500	»
DIFFÉRENCE. . . fr.	36,740	»
Si l'on ajoute à cette différence le montant des salaires des ouvriers préposés au service de l'éclairage et au nettoyage des voitures, et qui fait l'objet d'un transfert à l'article 59, soit	109,000	»
l'augmentation réelle ressort au chiffre de fr.	145,740	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A part une somme de fr.	36,400 »
qui représente approximativement l'insuffisance constatée sur les prévisions budgétaires de l'exercice courant, insuffisance qui résulte notamment de l'augmentation considérable du mouvement des marchandises, la majoration de crédit est destinée :	
1° A concurrence de	41,340 »
à augmenter le nombre des agréés préposés au factage et au transbordement des marchandises, et celui des ouvriers employés au chargement et au déchargement des marchandises et à la formation des trains. Il est indispensable d'admettre ces nouveaux agents pour faire face à l'augmentation du trafic, qui est la conséquence de la réduction des tarifs.	
2° A concurrence de	28,000 »
à l'admission d'agréés, d'ouvriers chargeurs, etc., pour les services nouveaux indiqués à l'article précédent sous le litt. A.	
3° A concurrence de	20,000 »
pour faire face à l'extension du service de traction par chevaux dans les stations et leurs abords.	
TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle fr.	145,740 »

ART. 65. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1865 fr.	721,000 »
— alloué pour 1864	612,000 »
AUGMENTATION. fr.	109,000 »

Par suite de l'établissement de nouveaux bureaux, du développement du service de nuit et de l'extension du mouvement des marchandises, le crédit alloué au Budget de 1864 présentera une insuffisance qui est évaluée à 65,000 »
sur les dépenses d'éclairage, de chauffage et d'appropriation de locaux, et à 45,000 »
sur les frais d'arrimage.

En outre, une augmentation de crédit est nécessaire :

1° Pour améliorer l'éclairage des stations, bureaux, etc., et faire face aux dépenses d'éclairage à résulter de la création de nouvelles stations, et à l'exploitation des stations définitives qui font successivement place aux installations provisoires.	24,000 »
2° Pour loyer de locaux destinés à l'établissement de bureaux dans l'intérieur des villes, et pour loyer de maisons occupées par les chefs de station dans les localités où il n'y a pas de bâtiments de l'État propres à l'habitation.	9,000 »

SOMME ÉGALE à l'augmentation. fr. 109,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 66. — *Camionnage.*

Il est pétitionné pour 1865	500,000 »
Il a été alloué pour 1864.	482,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	17,500 »
	<hr/>

Cette augmentation représente le montant de l'insuffisance constatée, d'après les résultats obtenus pendant les huit premiers mois de l'exercice courant, sur les allocations budgétaires.

En présence de l'impossibilité qui a été signalée itérativement d'établir des prévisions, même approximatives, en ce qui concerne cet objet de dépenses, le crédit à pétitionner pour 1865 a été maintenu au chiffre des dépenses présumées de 1864.

Il s'agit d'ailleurs d'une dépense pour ordre, représentée par une recette à peu près équivalente.

ART. 67. — *Pertes et avaries.*

ART. 68. — *Redevances aux Compagnies pour l'usage de leur matériel.*

Ces deux crédits sont les mêmes que ceux portés au Budget de 1864.

4^e SECTION. — POSTES.

Le service des postes comme ceux du chemin de fer et des télégraphes continuent à progresser sous le rapport de l'augmentation des transports, des améliorations apportées dans l'exécution du service et des facilités accordées au public.

Les augmentations sollicitées à la présente section se rapportent aux besoins nouveaux; mais pour être à même de régulariser les améliorations projetées, il faudrait majorer assez notablement les divers crédits. Je me réserve éventuellement, après examen de ces projets, d'introduire pendant la discussion du Budget, des amendements pour les allocations indispensables, afin de pouvoir adopter sans retard celles des mesures projetées qui intéressent le plus le public.

ART. 69. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1865 fr.	1,047,850 »
Il a été alloué pour 1864.	1,023,750 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	24,100 »
	<hr/>

L'augmentation de crédit portée au Budget de l'exercice 1864, et destinée à couvrir les dépenses prévues par suite de l'extension normale du service, était de. fr.
 25,000 » |

Les besoins nouveaux auxquels il a été satisfait sont énumérés ci-après :

A REPORTER. fr.	25,000 »
-------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 25,000 »

1° Création de deux bureaux, à Saint-Josse-ten-Noode et à Saint-Gilles, pour le service de la poste et pour celui des marchandises, et transformation en bureaux mixtes des stations de Couillet et de Forest. Le traitement des titulaires étant imputé en parties égales sur les crédits des *transports* et de la *poste*, il n'est porté ici que la moitié de la dépense, soit fr. 4,450 »

2° Établissement de trois bureaux de distribution dans les localités suivantes : Wacken, Putte et Sweveghem. La dépense est de. 2,250 »

3° Création de nouveaux bureaux ou transformation de ceux existants. 4,000 »

4° Admission de 24 commis nécessités par l'augmentation du travail dans quelques bureaux, et par la création des nouveaux établissements de postes renseignés ci-dessus au paragraphe 1°. — Cette extension des cadres donne lieu à une dépense de . . . 58,400 »

ENSEMBLE. fr. 49,100 »

Il y a donc une insuffisance de fr. 24,100 »
qui est portée comme augmentation au présent Budget.

ART. 70. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Somme demandée pour 1865 fr. 1,515,500 »

— allouée pour 1864 1,495,500 »

DIFFÉRENCE. fr. 20,000 »

Cette augmentation sera affectée :

1° A étendre le cadre des facteurs de ville, afin d'améliorer le service de distribution des lettres;

2° A augmenter le nombre des facteurs ruraux, par suite de la création de nouvelles tournées et du développement graduel des correspondances.

ART. 71. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandée pour 1865. fr. 510,000 »

— alloué pour 1864 490,000 »

AUGMENTATION. fr. 20,000 »

L'administration s'occupe de l'organisation de services affluents, pour assurer le transport des voyageurs, dépêches postales, petits paquets, finances, etc., en dehors

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des localités desservies par les chemins de fer. Ce service, qui constitue un véritable bienfait pour les communes déshéritées de toute communication, est complètement organisé dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, sauf les améliorations dont il est susceptible, et il sera successivement étendu à toutes les parties du royaume. L'augmentation sollicitée est destinée à permettre à l'administration de poursuivre cette importante amélioration.

ART. 72. — *Matériel.*

Il est demandé pour 1865	fr.	344,000	»
Il a été alloué pour 1864.		329,500	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	14,500
			<hr/>

Cette augmentation a pour but :

- 1° D'allouer des frais de régie et de loyer aux bureaux à créer;
- 2° D'augmenter quelques indemnités de loyer devenues insuffisantes par suite de la cherté des loyers.

5^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.ART. 73. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée pour 1865	fr.	407,000	»
— votée pour 1864.		367,000	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	40,000
			<hr/>

Le mouvement des correspondances télégraphiques augmente chaque année dans des proportions remarquables. Le nombre de correspondances de toute espèce, qui avait été en 1863 de 416,113, s'élèvera pendant l'exercice courant à environ 535,700, soit une augmentation de 119,587 télégrammes.

Comparativement à l'année 1862, la dernière pendant laquelle les anciens tarifs du service intérieur ont reçu leur application, l'augmentation des correspondances télégraphiques sera de plus de 130 p. %, non compris les services mixtes et internationaux.

Outre l'accroissement des correspondances, le service lui-même prend chaque année plus d'extension. — Pendant l'exercice courant, 18 nouveaux bureaux ont été ouverts au public, ce qui en portera le nombre à 270. En outre, le nombre d'appareils en service sera de 411; en 1863, il n'y en avait que 365, soit 46 appareils mis en activité en 1864.

Pour être en mesure de répondre à cette extension de service, il est indispensable d'étendre les cadres du personnel, et c'est dans ce but qu'une augmentation de crédit de fr. 40,000 » est sollicité au présent Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se justifie comme suit :

La somme prévue au Budget de 1864 pour extension de service
était de fr. 25,280 »

Il a été admis, pour faire face à l'augmentation de
travail, savoir : 42 employés pour la manœuvre
des appareils dans les stations, etc., et 4 agents à
la direction, pour le contrôle des opérations . . fr. 74,400 »

En outre, il est reconnu dès à présent indispen-
sable d'admettre au moins 32 commis, pour desser-
vir les bureaux à créer, et un sous-ingénieur, pour la
surveillance du service et pour les études que com-
porte l'amélioration des lignes et du matériel. La
dépense à résulter de ces admissions, nécessitées par
l'extension du service, en prenant pour base les trai-
tements moyens fixés par les cadres, est de . . . 51,200 »

pour les commis,
et de 3,000 »
pour le traitement et les frais de route à allouer au
sous-ingénieur.

TOTAL. . . fr. 128,600 »

L'insuffisance s'élève donc à fr. 103,320 »

Mais comme la plupart des agents ne réunissent pas les conditions
d'ancienneté voulues pour être mis en possession du traitement
prévu par les cadres, cette augmentation de crédit peut être répartie
sur trois exercices. Le présent Budget ne comprend donc . fr. 40,000 »
Pareille somme figurera au Budget de 1865, et les 33,320 francs
complémentaires seront proposés à celui de l'exercice 1867.

ART. 74. — Salaires des agents payés à la journée ou par mois.

Crédit proposé pour 1865 fr. 145,000 »
— voté pour 1864 125,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 20,000 »

Cette augmentation est destinée :

1° A admettre de nouveaux contre-maitres, préparateurs, poseurs, manœu-
vres, etc., pour l'entretien des lignes télégraphiques, des piles voltaïques, etc. Ce
personnel doit nécessairement être augmenté à raison du développement des lignes
et de l'installation de nouveaux bureaux.

2° A salarier les agents agréés par l'administration pour la remise des télé-
grammes à domicile. Les dépenses à résulter de ce chef suivent approximativement
la même progression que le nombre de correspondances.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3° Enfin , à allouer de légères indemnités aux agents des compagnies concessionnaires, chargés de la transmission des télégrammes privés, dans les bureaux à ouvrir sur les lignes de chemin de fer non exploitées par l'État.

ART. 75. — *Entretien.*

Il est pétitionné pour 1865	fr.	80,000	»
Il a été alloué pour 1864.		74,000	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	6,000
			<hr/>

Les dépenses d'entretien augmentent nécessairement dans la même proportion que le nombre d'appareils et la longueur du réseau. On a vu que, d'après les évaluations faites, le nombre d'appareils en service en 1864, présentera une majoration de 46, comparativement à l'exercice 1863. D'autre part, le développement des fils, qui était de 6,238 kilomètres en 1863, atteindra pour 1864 le chiffre de 6,887, soit 629 kilomètres en plus.

En présence de cette extension du service, l'augmentation portée ci-dessus doit être considérée comme strictement indispensable.

6^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)ART. 76. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1865.	fr.	94,115	»
— alloué pour 1864.		92,515	»
		<hr/>	
	DIFFÉRENCE.	fr.	1,600
			<hr/>

Cette augmentation de crédit est destinée à l'admission d'un nouvel agent, dont le concours est reconnu indispensable par suite de l'extension du service.

Il n'est apporté aucune modification aux autres articles compris dans cette section, savoir :

ART. 77. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

ART. 78. — *Matériel et fournitures de bureau.*

ART. 79. — *Subside à la caisse de retraite et de secours.*

ART. 80. — *Conférences des chemins de fer belges.*

Les crédits demandés aux chapitres V, VI, VII, VIII et IX, pour le service des commissions permanentes, des traitements de disponibilité, des pensions, des secours et des dépenses imprévues, sont les mêmes que ceux qui ont été votés pour l'exercice 1864.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1865, est fixé à la somme de *vingt-neuf millions trois cent soixante-neuf mille sept cent trente-cinq francs* (29,569,755 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Donné à Ostende, le 1^{er} septembre 1864.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(454)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000	"	856,870	
2	— des fonctionnaires et employés	654,655	"		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	55,200	"		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	58,015	"		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000	"		
6	Honoraires des avocats du Département	50,000	"		
CHAPITRE II.					
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.					
SECTION 1^{re}. — Pons et chaussées.					
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,016,277	"	856,870	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	"		
SECTION 2. — Bâtimens civils.					
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État	174,000	"		
10	Travaux extraordinaires exécutés au palais de Tervueren	"	16,500		
11	Renouvellement des sculptures et reconstruction du fronton de l'aile droite du palais de l'Industrie	"	15,000		
12	Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Moulind.	"	18,000		
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.					
15	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	812,750	551,600		
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.					
<i>Bassin de la Meuse.</i>					
14	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	"	25,000		
15	Canal de Liège à Maestricht	"	15,000		
A REPORTER. fr.		4,880,897	441,100	856,870	

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	4,880,897 »	441,100 »	836,870 »
16	Canal de Maestricht à Bois le Duc		»	10,000 »	
17	— de jonction de la Meuse à l'Escaut		»	18,500 »	
18	— d'embranchement vers le camp de Beverloo		»	9,000 »	
19	— — vers Hasselt		»	17,000 »	
20	— — vers Furnhout		»	1,000 »	
21	Sambre canalisée		»	15,500 »	
22	Canal de Charleroy à Bruxelles		»	10,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut</i>				
25	Escaut		»	7,700 »	
24	Canal de Mons à Conde.		»	59,100 »	
25	— de Pommerœul à Antoing		»	7,000 »	
26	Lys		»	15,000 »	
27	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord		»	12,050 »	
28	— de Gand à Ostende		»	7,600 »	
29	— de Plasschendaede par Neupoit et Furnes vers la frontière de France		»	15,000 »	6,406,498 »
30	— de Gand à Terneuzen		»	10,000 »	
31	— de Selzaete à la mer du Nord		»	2,000 »	
32	Moervaert		»	200 »	
33	Rupel		»	4,000 »	
34	Dyle et Demer		»	15,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser</i>				
35	Yser		»	6,000 »	
	<i>Plantations</i>				
36	Plantations nouvelles		15,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage</i>				
37	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances		25,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports et côtes				
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux		197,850 »	60,500 »	
	A REPORTER	fr	5,113,747 »	717,250 »	7,243,550 »

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT D'ÉTAT POUR L'EXERCICE 1865		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT . fr	5,118,747	717,250	7,243,560
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FAROUX.			
39	Port de Nieupoit.	"	10,000	
40	Côte de Blankenberghe.	"	20,000	
41	Phares et fanaux	"	1,000	
	SECTION 5 — Frais d'études et d'adjudications.			
42	Etudes de projets; frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel, impressions, etc; frais d'adjudica- tions	28,000	"	
	SECTION 6 — Personnel des ponts et chaussées.			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacements	676,970	10,000	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des eclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	158,593	15,000	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, mis- sions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	10,000	"	
	CHAPITRE III.			
	MINES			
	SECTION 1 ^{re} — Personnel du conseil			
46	Personnel du conseil des mines — Traitements	42,610	"	
47	— — — — — Frais de route	600	"	
48	— — — — — Matériel	2,000	"	
	SECTION 2 — Personnel du corps			512,150
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expeditionnaires employés par les ingénieurs	191,020	"	
50	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et mis- sions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	8,000	"	
51	Confection de la carte générale des mines	"	15,000	
	A REPORTER. . fr.	6,717,240	786,250	7,555,490

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1895.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr.	6,717,240 .	786,250 .	7,555,490 .
	SECTION 3 — Caisses de prévoyance				
72	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 .	.		
	SECTION 4 — Impressions, etc				
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments, publications de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 .	.		
	CHAPITRE IV				
	CHEMINS DE FER — POSTES. — TÉLÉGRAPHES				
	SECTION 1^{re} — Voies et travaux				
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	558,680 .	.		
55	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	2,251,400 .	.		
56	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,550,000 .	200,000 .		
57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	715,000 .	.		
	SECTION 2 — Traction et matériel				
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	286,480 .	.		
59	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	2,966,450 .	.		
60	Primes d'économie et de régularité	80,000 .	.		
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,450,000 .	.		
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,815,000 .	.		
	SECTION 3 — Transports				
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,796,450 .	.		
64	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	1,714,240 .	.		
65	Frais d'exploitation	721,000 .	.		21,709,745 .
66	Camionnage	500,000 .	.		
67	Pertes et avaries, indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer	60,000 .	.		
68	Redevances aux compagnies	20,000 .	.		
	A REPORTER	fr.	23,811,920 .	986,250 .	20,265,255 .

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	25,811,920 "	986,250 "	26,800,170 "
	SECTION 4. — Postes.			
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,047,850 "	"	
70	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,515,500 "	"	
71	Transport des dépêches.	510,000 "	"	
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	544,000 "	"	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	407,000 "	"	
74	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	145,000 "	"	
75	Entretien	80,000 "	"	
	SECTION 6. — Services en général			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	94,115 "	"	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	62,600 "	"	
78	Matériel et fournitures de bureau.	240,000 "	"	
79	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	20,000 "	"	
80	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 2, 54, 58, 63, 69, 73 et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).	1,000 "	"	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
81	Frais de route et de séjour.	600 "	"	
82	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 "	"	
				7,000 "
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			
83	Frais de route et de séjour.	1,100 "	"	
84	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	5,900 "	"	
	A REPORTER. fr.	28,285,985 "	986,250 "	29,272,235 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	28,285,985 »	986,250 »	29,272,235 »
	CHAPITRE VI.			
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
86	Pensions	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	13,000 »	»	13,000 »
	CHAPITRE IX.			
88	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . . fr.	28,323,985 »	1,045,750 »	29,369,735 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 1^{er} septembre 1864.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(461)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1865.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	"	Traitement du Ministre. fr.	
2	a.	} Secrétariat général et cabinet du Ministre . . fr. 136,080 "	
	b.		Ponts et chaussées et mines 115,400 "
	c.		Chemins de fer, postes et télégraphes. 352,475 "
	d.		Surveillance des chemins de fer concédés 30,700 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	"	Honoraires des avocats du Département	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1865 fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie ou servant de raccordement aux stations de chemin de fer	
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.	
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	"	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. fr.	
10	"	Reconstruction des murs de soutènement surmontés de balustrades attenant aux façades du Palais de Tervueren.	
"	"	Travaux extraordinaires au Palais de la Nation, au Palais Ducal, au monument de la Place des Martyrs, ainsi qu'aux abords de l'École vétérinaire de l'État (<i>Pour mémoire</i>).	
11	"	Renouvellement des sculptures et reconstruction du fronton de l'aile droite du palais de l'Industrie	
12	"	Construction d'un bâtiment pour le service de la douane à Moulind	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
654,655	»	654,655	651,055	3,600	»	
55,200	»	55,200	55,200	»	»	
58,015	»	58,015	58,015	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
856,870	»	856,870	853,270	3,600	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,600		
1,916,277	»	1,916,277	1,891,277	25,000	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
800,000	»	800,000	800,000	»	»	
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
5,057,277	»	5,057,277	5,052,277	5,000	»	
174,000	»	174,000	174,000	»	»	
»	16,500	16,500	»	16,500	»	
»	»	»	71,500	»	71,500	
»	15,000	15,000	»	15,000	»	
»	18,000	18,000	»	18,000	»	
174,000	49,500	223,500	245,500	49,500	71,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Canal de Liège à Maestricht
c.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
d.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
e.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
f.		— — vers Hasselt
g.		— — vers Turnhout.
h.		Sambre canalisée.
i.		Canal de Charleroy à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
j.		Escaut
k.		Canal de Mons à Condé
l.		— de Pommerœul à Antoing.
m.		Lys
15	n.	Canal de dérivation de la Lys.
	o.	— de Gand à Ostende
	p.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	q.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France
	r.	— de Gand à Terneuzen
	s.	— de Zelzaete à la mer du Nord
	t.	Moervaert
	u.	Dendre
	v.	Rupel
	w.	Senne
	x.	Dyle et Demer
	y.	Petite Nèthe canalisée.
	z.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	a'	Yser
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
142,400 »	54,000 »					
55,000 »	5,000 »					
35,200 »	86,200 »					
87,500 »	26,300 »					
11,000 »	»					
52,000 »	8,000 »					
7,500 »	»					
85,000 »	11,700 »					
59,000 »	10,700 »					
18,750 »	21,250 »					
28,400 »	»					
71,400 »	35,000 »					
19,900 »	11,000 »					
29,200 »	20,000 »	1,164,350 »	1,051,450 »	112,900 »	»	
52,850 »	51,550 »					
10,000 »	»					
4,000 »	»					
19,750 »	»					
24,000 »	17,000 »					
2,600 »	5,000 »					
12,100 »	7,500 »					
7,000 »	»					
2,250 »	»					
19,000 »	5,000 »					
8,450 »	2,600 »					
4,000 »	»					
6,500 »	7,000 »					
812,750 »	551,600 »	1,164,350 »	1,051,450 »	112,900 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg</i>
14	a.	Travaux d'amélioration au moyen de moellons à couler au pied des bermes, des épis et des barrages existant dans la province de Limbourg
	b.	Travaux d'amélioration du chemin de halage dans ladite province.
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>
15	a.	Revêtement des berges du canal au moyen de bordages avec moellons
	b.	Établissement d'éperons aux abords des ponts-tournants et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>
16	a.	Travaux de consolidation des talus du canal, à l'aval de l'écluse de Loozen
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION.
	a.	Travaux divers d'amélioration
	b.	Rechargement du chemin de halage au moyen de gravier
	c.	Établissement d'estacades au pont de Bocholt.
17		2 ^{me} SECTION.
	a.	<i>Néant</i>
		3 ^{me} SECTION.
	a.	Rechargement des digues au moyen de gravier ou bricaillons; établissement de poteaux d'amarrage, d'organesaux aux écluses et autres travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
812,750 »	351,600 »	1,164,350 »	1,051,450 »	112,900 »	»	
»	10,000 »	25,000 »	67,000 »	»	42,000 »	
»	15,000 »					
»	5,000 »	15,000 »	12,000 »	5,000 »	»	
»	10,000 »					
»	10,000 »	10,000 »	2,200 »	7,800 »	»	
»	2,500 »	18,500 »	10,700 »	»	1,200 »	
»	6,500 »					
»	4,500 »					
»	5,000 »					
812,750 »	420,100 »	1,232,850 »	1,152,350 »	123,700 »	43,200 »	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
812,750 "	420,100 "	1,252,850 °	1,152,350 "	123,700 "	45,200 °	
"	1,000 "					
"	6,000 "	9,000 "	15,000 "	"	6,000 "	
"	2,000 "					
"	4,000 "					
"	10,000 "	17,000 "	17,000 °	"	"	
"	3,000 "					
"	1,000 "	1,000 "	2,700 °	"	1,700 °	
"	7,500 °	13,500 "	6,000 "	7,500 "	"	
"	6,000 "					
"	2,000 °	10,000 "	7,000 °	3,000 "	"	
"	8,000 "					
"	7,000 "	7,700 "	7,500 "	200 "	"	
"	700 °					
812,750 °	478,300 °	1,291,050 "	1,207,550 "	134,400 "	50,900 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>	
24	a.	Travaux divers d'amélioration	
	b.	Exhaussement de deux maisons éclusières.	
	c.	Établissement de tablettes de recouvrement sur des murs de quai en aval de l'écluse de Jemmapes, du pont-levis de S'-Ghislain et en amont de l'écluse des Herbières	
	d.	Empierrement du chemin de halage.	
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
25	a.	Exhaussement de deux maisons éclusières.	
	b.	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Lys.</i>	
26	a.	Construction de passerelles, à Comines.	
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale.	
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>	
27	"	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>	
28	o	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>	
"	"	<i>Pour mémoire</i>	
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>	
29	"	Empierrement d'une partie du chemin de halage	
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>	
30	a.	Prolongement du quai aux abords du bureau de la douane à Zelzaete, et travaux de pavage	
	b.	Travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>	
51	"	Travaux divers d'amélioration	
			A-REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
812,750 "	478,500 "	1,291,050 "	1,207,550 "	134,400 "	50,000 "	
"	2,400 "					
"	4,000 "					
"	2,700 "	59,100 "	"	59,100 "	"	
"	50,000 "					
"	4,000 "					
"	5,000 "	7,000 "	"	7,000 "	"	
"	12,000 "					
"	1,000 "	15,000 "	650 "	12,550 "	"	
"	12,050 "	12,050 "	4,550 "	7,500 "	"	
"	7,600 "	7,600 "	26,400 "	"	18,800 "	
"	"	"	10,000 "	"	10,000 "	
"	15,000 "	15,000 "	"	15,000 "	"	
"	8,000 "					
"	2,000 "	10,000 "	7,000 "	5,000 "	"	
"	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "	"	
812,750 "	582,050 "	1,594,800 "	1,256,150 "	218,350 "	79,700 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Moervaert.</i>
52	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Rupel.</i>
55	"	Construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives
		<i>Dyle et Demer.</i>
34	a.	Travaux divers d'amélioration
	b.	Restauration des murs de quai dans la traverse de la ville de Malines (subside de l'État à la ville de Malines)
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
55	"	Ensablement d'une partie de digue
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
"	"	Pour mémoire
		<i>Plantations.</i>
56	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
57	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
58	a.	Port d'Ostende
	b.	— de Nieuport
	c.	Côte de Blankenberghe
	d.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
812,750 "	582,050 "	1,394,800 "	1,250,150 "	218,550 "	79,700 "	
"	200 "	200 "	200 "	"	"	
"	4,000 "	4,000 "	15,500 "	"	11,500 "	
"	5,000 "	15,000 "	7,400 "	7,600 "	"	
"	10,000 "					
"	6,000 "	6,000 "	"	6,000 "	"	
"	"	"	5,000 "	"	5,000 "	
15,000 "	"	15,000 "	12,000 "	3,000 "	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
852,750 "	607,250 "	1,460,000 "	1,321,250 "	234,050 "	96,200 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				158,750 "		
58,550 "	46,000 "	258,350 "	322,700 "	"	64,350 "	
25,000 "	14,500 "					
112,700 "	"					
1,600 "	"					
197,850 "	60,500 "	258,350 "	322,700 "	"	64,350 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
	"	<i>Pour mémoire</i>
		PORT DE NIEUPOORT.
59	"	Rétablissement des talus du canal d'évacuation de Vladsloo au moyen de revêtement en briques
		CÔTE DE BLANKENBERGHE.
40	"	Travaux d'amélioration à Blankenberghe et à Heyst
		PHARES ET FANAUUX.
41	"	Travaux et fournitures extraordinaires aux phares et fanaux d'Ostende et de Nieuport
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BÂTIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
42	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
45	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements
44	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal, et autres agents subalternes des ponts et chaussées
45	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.
		Récapitulation du chapitre II.
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
197,850	60,500	258,350	522,700	"	64,350	
"	"	"	700	"	700	
"	10,000	10,000	"	10,000	"	
"	20,000	20,000	"	20,000	"	
"	1,000	1,000	1,000	"	"	
197,850	91,500	289,350	524,400	50,000	65,050	
DIMINUTION. . . . fr.				55,050		
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
676,970	10,000	686,970	676,970	10,000	"	
658,595	13,000	651,595	626,195	25,200	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
1,525,565	25,000	1,548,565	1,515,165	35,200	"	
5,057,277	"	5,057,277	5,032,277	25,000	"	
174,000	49,500	223,500	245,500	"	22,000	
852,750	607,250	1,460,000	1,521,250	158,750	"	
197,850	91,500	289,350	324,400	"	55,050	
28,000	"	28,000	28,000	"	"	
1,525,565	25,000	1,548,565	1,515,165	55,200	"	
5,655,240	771,250	6,406,490	6,264,590	198,950	57,050	
AUGMENTATION. . . . fr.				141,900		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
46	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
47	"	— — — — — Frais de route
48	"	— — — — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
49	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs.
50	•	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
51	•	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
52	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
53	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation	Diminution	
42,610 »	»	42,610 »	42,610 »	»	»	
600 »	»	600 »	600 »	»	»	
2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
191,920 »	»	191,920 »	191,920 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
297,150 »	15,000 »	512,150 »	512,150 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a	Direction centrale du service
	b	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
55	a	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
56	a	Fourniture de billes.
	b	— de rails et accessoires
	c	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>		
57	a	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b	Travaux d'amélioration
	c	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,580	»	} 558,680	» 558,680	» 25,000	»	
195,100	»					
85,000	»					
25,000	»					
1,465,900	»	} 2,251,400	» 2,184,700	» 46,700	»	
765,500	»					
595,000	»	} 1,530,000	» 1,455,000	» 75,000	»	
555,000	200,000					
200,000	»					
550,000	»	} 715,000	» 715,000	»	»	
150,000	»					
55,000	»					
4,635,080	200,000	4,855,080	4,600,580	144,700	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
58	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
59	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
60	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
61	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
62	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
72,640	"	"				
110,500	"	"				
86,640	"	286,480	261,980	24,500	"	"
16,900	"	"				
620,900	"	"				
674,000	"	"				
854,000	"	2,966,450	2,467,450	499,000	"	"
200,000	"	"				
657,550	"	"				
52,000	"	"				
28,000	"	80,000	78,000	2,000	"	"
1,050,000	"	"				
400,000	"	1,450,000	1,450,000	"	"	"
1,718,000	"	"				
1,075,000	"	2,813,000	2,620,000	193,000	"	"
20,000	"	"				
7,595,930	"	7,595,930	6,877,430	718,500	"	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
63	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim; travail extraordinaire; dé couchers des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
64	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
65	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
66	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
67	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
68	»	<i>Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.</i>
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
154,540	»	»				
586,550	»	»				
		1,796,450	1,645,480	150,950	»	»
1,010,540	»	»				
65,000	»	»				
1,210,800	»	»				
599,240	»	1,714,240	1,677,500	36,740	»	»
104,200	»	»				
526,000	»	»				
150,000	»	»				
		721,000	612,000	109,000	»	»
24,500	»	»				
20,500	»	»				
500,000	»	500,000	482,500	17,500	»	»
60,000	»	60,000	60,000	»	»	»
20,000	»	20,000	20,000	»	»	»
4,811,670	»	4,811,670	4,497,480	314,190	»	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
69	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.°	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
70	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
71	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
72	»	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
74	»	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
75	»	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,950	"	1,047,850	1,025,750	24,100	"	
793,400	"					
150,500	"					
464,050	"	1,515,500	1,495,500	20,000	"	
956,500	"					
114,950	"					
145,000	"	510,000	490,000	20,000	"	
519,000	"					
50,000	"					
16,000	"					
544,000	"	544,000	529,500	14,500	"	
5,417,550	"	5,417,550	5,358,750	78,600	"	
75,640	"	407,000	567,000	40,000	"	
555,560	"	145,000	125,000	20,000	"	
145,000	"					
80,000	"					
80,000	"	80,000	74,000	6,000	"	
652,000	"	652,000	566,000	66,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
77	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
78	"	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux ; menues dépenses</i>
79	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
80	"	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, Litt. C, 54, 58, 63, 69, 75 et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
	1 ^e	<i>SECTION. — Voies et travaux</i>
	2 ^e	<i>— — — Traction et matériel</i>
	5 ^e	<i>— — — Transports</i>
	4 ^e	<i>— — — Postes</i>
	5 ^e	<i>— — — Télégraphes</i>
	6 ^e	<i>— — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes)</i>
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
83,115 "	"	94,115 "	92,515 "	1,600 "	"	
11,000 "	"					
52,500 "	"					
11,800 "	"	62,600 "	62,600 "	"	"	
18,500 "	"					
240,000 "	"	240,000 "	240,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
417,715 "	"	417,715 "	416,115 "	1,600 "	"	
4,655,080 "	200,000 "	4,855,080 "	4,600,580 "	144,700 "	"	
7,595,950 "	"	7,595,950 "	6,877,450 "	718,500 "	"	
4,811,670 "	"	4,811,670 "	4,497,480 "	514,190 "	"	
5,417,550 "	"	5,417,550 "	5,558,750 "	78,600 "	"	
652,000 "	"	652,000 "	566,000 "	66,000 "	"	
417,715 "	"	417,715 "	416,115 "	1,600 "	"	
21,509,745 "	200,000 "	21,709,745 "	20,586,155 "	1,523,590 "	"	
AUGMENTATION. . . fr.				1,523,590 *		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
81	"	Frais de route et de séjour.
82	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
83	"	Frais de route et de séjour
84	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
85	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
86	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
87	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
88	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
1,400 "	"	1,400 "	1,400 "	"	"	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
5,900 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	59,500 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	59,500 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
13,000 "	"	13,000 "	13,000 "	"	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	462	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ponts et chaussées
III.	476	Mines
IV.	478	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	488	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
VII.	<i>ib.</i>	Pensions
VIII.	<i>ib.</i>	Secours.
IX.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
856,870	"	856,870	855,270	5,000	"	
5,655,240	771,250	6,406,490	6,264,590	141,000	"	
207,150	15,000	312,150	312,150	"	"	
21,509,745	200,000	21,709,745	20,586,155	1,325,500	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
"	50,500	50,500	50,500	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
28,523,985	1,045,750	29,569,735	27,900,645	1,460,090	"	
AUGMENTATION fr.				1,460,090	"	

(492)